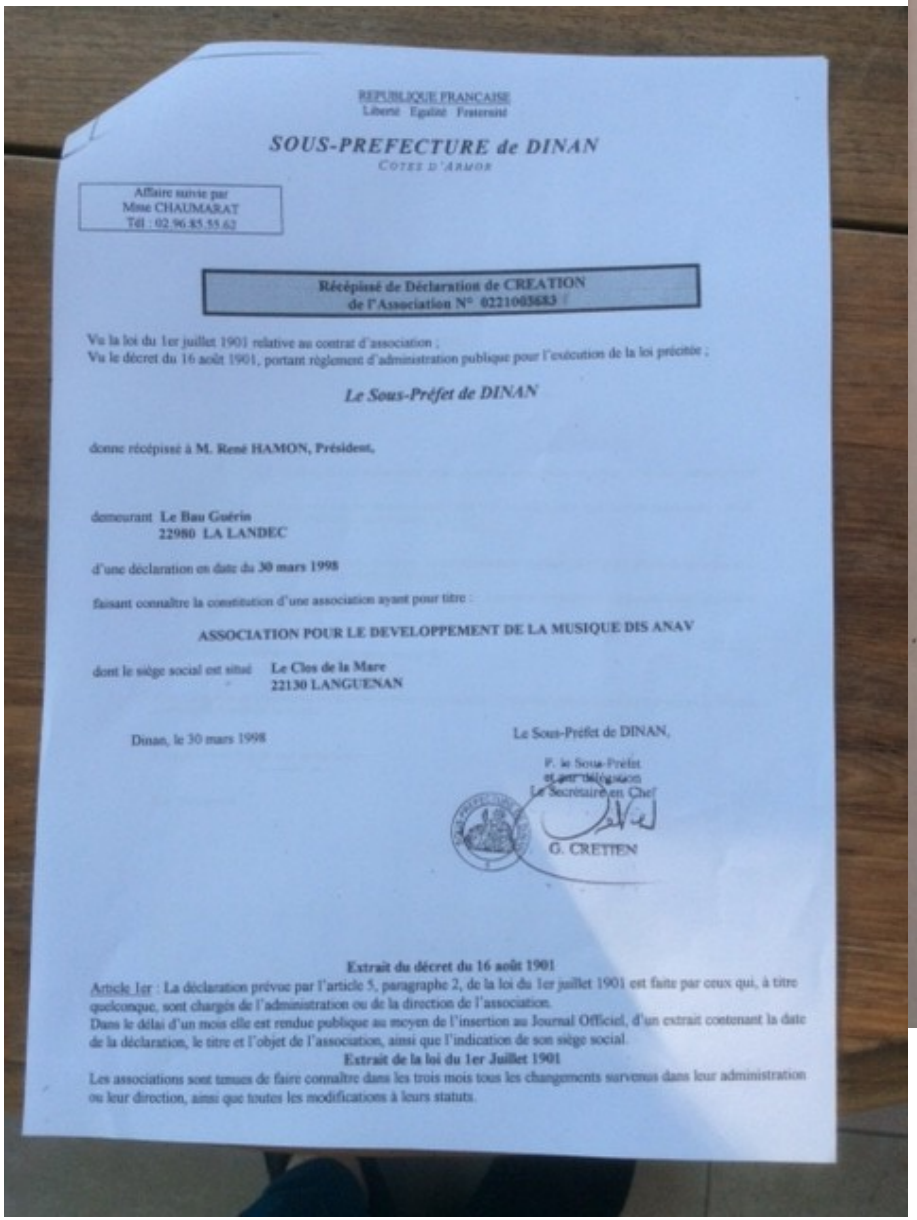


REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

SOUS-PREFECTURE de DINAN
COTES D'ARMOR

Affaire suivie par
Mme CHAUMARAT
Tél : 02.96.85.55.62

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'Association N° 0221003683

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de DINAN

donne récépissé à **M. René HAMON, Président,**

demeurant **Le Bau Guérin**
22980 LA LANDEC

d'une déclaration en date du **30 mars 1998**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE DIS ANAV

dont le siège social est situé **Le Clos de la Mare**
22130 LANGUENAN

Dinan, le 30 mars 1998

Le Sous-Préfet de DINAN,

P. le Sous-Préfet
et par délégation
Le Secrétaire en Chef

G. CRETIEN

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.
Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.

415 – Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor. **BREIZH ART TATTOO.** *Objet :* promouvoir le tatouage d'art et en établir le statut. *Siège social :* 5, rue des Trois-Frères-Le Goff, 22000 Saint-Brieuc. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

416 – Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE DISANAU.** *Objet :* développer toute activité pour l'expansion de la musique. *Siège social :* le Clos de la Mare, 22130 Languenan. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

417 – Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **COMITE DE VIGILANCE POUR L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-MAUDEZ.** *Objet :* organiser la vigilance et informer les habitants afin de préserver la qualité de vie et minimiser toute forme de pollution ou de nuisances (eau, air et terre) sur la commune de Saint-Maudez. *Siège social :* chez Mme Fairier (Antoinette), La Croix-de-l'If, 22980 Saint-Maudez. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

418 – Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **ASSOCIATION LOUARGATAISE DE TENNIS DE TABLE.** *Objet :* animation sur la commune de Louargat d'une activité tennis de table pour tous dont le fonctionnement peut éventuellement être soutenu par diverses manifestations telles que tournois, tombolas... *Siège social :* chez M. Le Barbier (Bertrand), 6, chemin de l'Oratoire, 22540 Louargat. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

419 – Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **TUD AR VRO (LES GENS DU PAYS).** *Objet :* expression des habitants du foyer-logements, des familles et amis ; animation ; solidarité ; ouverture du foyer vers l'extérieur. *Siège social :* 4, place de la Liberté, 22610 Pleubian. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

420 – Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **ASSOCIATION TREGASTELLOISE DES COMMERÇANTS.** *Objet :* assurer le développement et la préservation du commerce traditionnel. *Siège social :* centre de congrès, 22730 Trégastel. *Date de la déclaration :* 31 mars 1998.

421 – Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor. **PENTHIEVRE MUSCULATION ET MISE EN FORME.** *Objet :* favoriser la pratique de la musculation et mise en forme. *Siège social :* 18, rue de Bouin, 22400 Lamballe. *Date de la déclaration :* 2 avril 1998.

422 – Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **CENTRE D'ETUDE LIBERTAIRE DES COTES D'ARMOR.** *Objet :* étude historique, sociologique et politique des principes et réalisations historiques libertaires et leur promotion par débats et conférences publics. *Siège social :* chez la société ICS, 6, quai de Viarmes, 22300 Lannion. *Date de la déclaration :* 7 avril 1998.

Modifications

423 – Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. *Nouveau titre :* **O.G.E.C. NOTRE-DAME DE CAMPOSTAL ET GOUAREC.** *Fusion des associations :* O.G.E.C. DE CAMPOSTAL ET O.G.E.C. COURS NOTRE-DAME. *Nouvel objet :* gestion d'établissement d'enseignement secondaire général et technique. *Siège social :* 5, place du Bourg-Coz, 22110 Rostrenen. *Date de la*

427 – Déclaration à la sous-préfecture de Gu
titre : ASSOCIATION GUINGAMPAISE POU
APPLICATIONS CLINIQUES, PHARMACOLO
GIQUES DES PRODUITS ET GERMES
(A.G.E.C.B.P.A.G.H.). *Nouveau titre :* **ASSOC
GAMPAISE DES ANESTHESISTES VOUL
(AGAVE).** *Nouvel objet :* enseignement et per
la formation des I.A.D.E. et de la connaissanc
médicales liées à l'anesthésie, amélioration d
garde. *Siège social :* Kerleo, 22970 Ploumagoar
velle adresse : secrétariat d'anesthésie-réanimat
talier, 22200 Guingamp. *Date de la déclaratio*

428 – Déclaration à la sous-préfecture de Lan
ASSOCIATION CULTURELLE PLEUBIAN
Nouveau titre : **ASSOCIATION CULTURELL**
Siège social : mairie, 22610 Pleubian. *Date*
3 avril 1998.

Dissolutions

429 – Déclaration à la sous-préfecture de L
CROQUE-NOTES ET CROQUE-MITAINES.
Mme Briday (Sylvie), 10, rue du Maréchal-F
Guirec. *Date de la déclaration :* 13 mars 199

430 – Déclaration à la sous-préfecture de L
L'IMAGE EN TREGOR (D.I.T.). *Siège social*
M. Tibolt, 9, rue de la Corniche, 22660 Trévo
de la déclaration : 17 mars 1998.

431 – Déclaration à la sous-préfecture de
TION HIPPIQUE DE PLEDELIAC. *Siège soc*
Date de la déclaration : 23 mars 1998.

23 - CREUSE

Créations

432 – Déclaration à la sous-préfecture d'Au
CIAUX. *Objet :* promouvoir la musique des
mation, la diffusion et la technique. *Siège*
(D.), 23480 Le Donzeil. *Date de la déclara*

Modifications

433 – Déclaration à la sous-préfecture d'
TION CANINE DU LIMOUSIN. *Siège s*
Noriac, 87000 Limoges. *Transféré ; nou*
M. Depoux (René), Montoalard, 23200 Sa
Date de la déclaration : 3 mars 1998.

24 - DORDOGNE

Créations

434 – Déclaration à la sous-préfecture
CREATEURS ET ARTISANS REUNIS (C.
la promotion et la diffusion des créations d
ser les excédents d'exploitation et les subve
la formation et la créativité de ses membr
M. Soumah et Mlle Valdman, la Caborne, 2
la déclaration : 19 mars 1998.

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE

DIS ANAV

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Article 1er :
Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre A. D. M. - DIS ANAV. (Association Développement de la Musique - Dis Anav).

Article 2 :
Cette association a pour but de développer toute activité pour l'expansion de la musique.

Article 3 - Siège Social :
Le siège social est fixé à "Le Clos de la Mare" en Languenan (22130).
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 :
L'association se compose de :
a) Membres d'honneur
b) Membres bienfaiteurs :
c) Membres actifs ou adhérents :

Article 5 - Admission :
Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 - Les membres :
Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association, ils sont dispensés de cotisation ;
Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent (un droit d'entrée de 50 francs et) une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.
Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 50 francs.

Article 7 - Radiations :
La qualité de membre se perd par :
a) la démission,
b) le décès,
c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non - paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Composition du Bureau.

Election du 31. 12. 1977.

Président.

Mr Marie HAMON — Le Bau guerin — électromenagiste
Ne le 26-04 1944. — 22980 LANDEC.
La Landec (22)

Secretaire

Mr Christian RENAULT — 14 Lot du Val — employé de BANQUE
Ne le 20.05.1955. — Renard - 22100 TADEN.

Tresorier.

Mr LEMARCHAND Christine — Le Clos de la Mare — employée de Banque.
Nee le 22.03.1956 — Languenan 22130
A Lehon (22) — née le 22/3/1956

415 – Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor. **BREIZH ART TATTOO.** *Objet :* promouvoir le tatouage d'art et en établir le statut. *Siège social :* 5, rue des Trois-Frères-Le Goff, 22000 Saint-Brieuc. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

416 – Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE DISANAU.** *Objet :* développer toute activité pour l'expansion de la musique. *Siège social :* le Clos de la Mare, 22130 Languenan. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

417 – Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **COMITE DE VIGILANCE POUR L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-MAUDEZ.** *Objet :* organiser la vigilance et informer les habitants afin de préserver la qualité de vie et minimiser toute forme de pollution ou de nuisances (eau, air et terre) sur la commune de Saint-Maudez. *Siège social :* chez Mme Fairier (Antoinette), La Croix-de-l'If, 22980 Saint-Maudez. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

418 – Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **ASSOCIATION LOUARGATAISE DE TENNIS DE TABLE.** *Objet :* animation sur la commune de Louargat d'une activité tennis de table pour tous dont le fonctionnement peut éventuellement être soutenu par diverses manifestations telles que tournois, tombolas... *Siège social :* chez M. Le Barbier (Bertrand), 6, chemin de l'Oratoire, 22540 Louargat. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

419 – Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **TUD AR VRO (LES GENS DU PAYS).** *Objet :* expression des habitants du foyer-logements, des familles et amis ; animation ; solidarité ; ouverture du foyer vers l'extérieur. *Siège social :* 4, place de la Liberté, 22610 Pleubian. *Date de la déclaration :* 30 mars 1998.

420 – Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **ASSOCIATION TREGASTELLOISE DES COMMERÇANTS.** *Objet :* assurer le développement et la préservation du commerce traditionnel. *Siège social :* centre de congrès, 22730 Trégastel. *Date de la déclaration :* 31 mars 1998.

421 – Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor. **PENTHIEVRE MUSCULATION ET MISE EN FORME.** *Objet :* favoriser la pratique de la musculation et mise en forme. *Siège social :* 18, rue de Bouin, 22400 Lamballe. *Date de la déclaration :* 2 avril 1998.

422 – Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **CENTRE D'ETUDE LIBERTAIRE DES COTES D'ARMOR.** *Objet :* étude historique, sociologique et politique des principes et réalisations historiques libertaires et leur promotion par débats et conférences publics. *Siège social :* chez la société ICS, 6, quai de Viarmes, 22300 Lannion. *Date de la déclaration :* 7 avril 1998.

Modifications

423 – Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. *Nouveau titre :* **O.G.E.C. NOTRE-DAME DE CAMPOSTAL ET GOUAREC.** *Fusion des associations :* O.G.E.C. DE CAMPOSTAL ET O.G.E.C. COURS NOTRE-DAME. *Nouvel objet :* gestion d'établissement d'enseignement secondaire général et technique. *Siège social :* 5, place du Bourg-Coz, 22110 Rostrenen. *Date de la*

427 – Déclaration à la sous-préfecture de Gu
titre : ASSOCIATION GUINGAMPAISE POU
APPLICATIONS CLINIQUES, PHARMACOLOG
GIQUES DES PRODUITS ET GERMES
(A.G.E.C.B.P.A.G.H.). *Nouveau titre :* **ASSOC
GAMPAISE DES ANESTHESISTES VOULA
(AGAVE).** *Nouvel objet :* enseignement et per
la formation des I.A.D.E. et de la connaissanc
médicales liées à l'anesthésie, amélioration d
garde. *Siège social :* Kerleo, 22970 Ploumagoar
velle adresse : secrétariat d'anesthésie-réanimat
talier, 22200 Guingamp. *Date de la déclaratio*

428 – Déclaration à la sous-préfecture de Lan
ASSOCIATION CULTURELLE PLEUBIAN
Nouveau titre : **ASSOCIATION CULTURELL**
Siège social : mairie, 22610 Pleubian. *Date*
3 avril 1998.

Dissolutions

429 – Déclaration à la sous-préfecture de L
CROQUE-NOTES ET CROQUE-MITAINES.
Mme Briday (Sylvie), 10, rue du Maréchal-F
Guirec. *Date de la déclaration :* 13 mars 199

430 – Déclaration à la sous-préfecture de L
L'IMAGE EN TREGOR (D.I.T.). *Siège social*
M. Tibolt, 9, rue de la Corniche, 22660 Trévo
de la déclaration : 17 mars 1998.

431 – Déclaration à la sous-préfecture de
TION HIPPIQUE DE PLEDELIAC. *Siège soc*
Date de la déclaration : 23 mars 1998.

23 - CREUSE

Créations

432 – Déclaration à la sous-préfecture d'Au
CIAUX. *Objet :* promouvoir la musique des
mation, la diffusion et la technique. *Siège*
(D.), 23480 Le Donzeil. *Date de la déclara*

Modifications

433 – Déclaration à la sous-préfecture d'
TION CANINE DU LIMOUSIN. *Siège s*
Noriac, 87000 Limoges. *Transféré ; nou*
M. Depoux (René), Montoalard, 23200 Sa
Date de la déclaration : 3 mars 1998.

24 - DORDOGNE

Créations

434 – Déclaration à la sous-préfecture
CREATEURS ET ARTISANS REUNIS (C.
la promotion et la diffusion des créations d
ser les excédents d'exploitation et les subve
la formation et la créativité de ses membr
M. Soumah et Mlle Valdman, la Caborne, 2
la déclaration : 19 mars 1998.

Article 8 - Conseil d'Administration :
L' association est dirigée par un conseil de 3 membres, élus pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.
Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :
1°) Un Président,
2°) Un secrétaire,
3°) Un trésorier,
le conseil étant renouvelé tous les ans par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.
En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 9 - Réunion du Conseil d'Administration :
Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du Président, ou sur la demande du quart de ses membres .
Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.
Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Article 10 - Assemblée Générale ordinaire
L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de Décembre.
Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.
Le Président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.
Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 11 - Assemblée Générale Extraordinaire :
Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

Article 12 - Règlement intérieur :
Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 13 - Dissolution
En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est devant conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

le 21.12.97